

- A R R E T E -

LE MAIRE DE ST OUEN DE THOUBERVILLE,

VU :

Le Code de la Route

Le Code général des Collectivités Locales

Les lois et règlements en vigueur

L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et ses textes d'application

A R R E T E :

ARTICLE 1 : En raison de travaux de terrassement pour viabilisation électrique d'une parcelle constructible 2 rue de Caumont. La circulation des véhicules sera basculée sur la chaussée opposée, alternée manuellement avec une interdiction de stationner. Les travaux débuteront le 05 septembre 2024 pour une durée de 15 jours (et jusqu'à la fin des travaux).

ARTICLE 2 : la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise **MARRON TP**.

ARTICLE 3 : le présent arrêté sera publié et affiché dans la Commune de ST OUEN DE THOUBERVILLE.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Communauté de Communes
- M. le Commandant de Gendarmerie
- S.D.I.S.
- L'entreprise MARRON TP

St Ouen de Thouberville,

le 20 août 2024

Madame Le Maire,



Sandrine MENNITI

